

...

humaines qui ont provoqué le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, une pollution omniprésente et qui, aujourd'hui, mettent en péril les conditions mêmes de la vie sur Terre. L'intérêt du crime d'écocide est de faire admettre de nouveaux concepts juridiques capables de répondre à l'enjeu. Le droit transgénérationnel impose de reconnaître qu'une activité est dangereuse, non seulement au regard des conséquences sur les populations présentes mais aussi sur les populations à venir. Le droit de la nature accorde aux autres espèces et aux écosystèmes leur droit à l'existence et au maintien de leurs fonctions écologiques. En adoptant une nouvelle norme supérieure qui serait la sûreté de la planète, nous devrions élargir le champ d'application de cette loi au-delà du cadre de la sécurité humaine. Nous sommes une espèce vivante impliquée dans un réseau d'échanges complexe qui caractérise le système Terre, et dont nous dépendons pour survivre.

227,6 MILLIONS DE PERSONNES ONT ÉTÉ FORCÉES À SE DÉPLACER, ENTRE 2008 ET 2016.

Pollution des eaux, déchets toxiques, abus de pesticides, mise sur le marché de produits néfastes: depuis des décennies les entreprises comme les États polluent en toute impunité. Comment cela a-t-il été rendu possible?

Depuis la montée en puissance des multinationales dans les années 1970, le droit des entreprises et les règles du commerce mondial ont tendance à primer de plus en plus sur les droits de l'Homme et n'ont aucun respect pour les écosystèmes. Il devient nécessaire de réaffirmer l'inverse d'une part, mais aussi de reconnaître que nos droits fondamentaux sont conditionnés par le respect de normes supérieures définies par des lois biologiques. Il y a ainsi plusieurs axes de travail: soutenir les négociations pour l'adoption d'un traité par l'Onu qui pose des obligations aux multinationales concernant le respect des droits de l'homme et de l'environnement et l'établissement du crime d'écocide pour juger les infractions. Cela implique deux prérequis pour consolider ce nouveau cadre juridique. D'une part, d'élever au rang de normes supérieures en droit international et national les «limites planétaires» pour permettre l'encadrement des activités industrielles. D'autre part, il faut reconnaître aux éléments de la nature leur valeur intrinsèque et leur droit propre à l'existence, en leur octroyant une personnalité juridique et en donnant

à des citoyens ou/et à des associations la possibilité de les représenter en justice. Reconnaître le crime d'écocide, c'est se donner la possibilité de mettre en œuvre un véritable devoir de vigilance environnementale et sanitaire et donner force à notre droit à un environnement sain et pérenne.

On parle du dérèglement climatique, mais les dommages sont tout aussi conséquents sur la santé?

En effet, si les conditions de la vie elle-même sont menacées sur Terre, comment espérer garantir à l'humanité son droit à la santé mais aussi à l'eau, à l'alimentation, à l'habitat? Les catastrophes naturelles ont forcé 227,6 millions de personnes à se déplacer entre 2008 et 2016. Une étude publiée en juillet 2017 par une équipe de l'université Cornell aux États-Unis révèle qu'en 2060, environ 1,4 milliard de personnes pourraient devenir des réfugiés du changement climatique, puis 2 milliards d'ici à 2100 en raison de la montée du niveau des océans. À ce jour, 168 pays (sur 197) sont déjà touchés par la désertification. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus de 113 millions de personnes dans 153 pays sont en situation de famine dont 72 millions en Afrique. Il faut comprendre que la crise écologique et climatique devient une menace à la paix et à la sécurité humaine. Les migrations transfrontalières déstabilisent la sécurité alimentaire des pays hôtes. De plus en plus de conflits surgissent dans ce contexte. C'est pourquoi je plaide pour que le crime d'écocide soit reconnu comme cinquième crime international grave par la Cour pénale internationale aux côtés du génocide, du crime contre l'humanité, du crime de guerre et de celui d'agression.

Suite à la percée historique des partis écologistes aux élections européennes, quels seront les prochains grands enjeux de ces députés?

Le droit européen primant sur le droit national, il est opportun d'envisager de reconnaître le crime d'écocide à l'échelle européenne. C'est un souhait que je porte depuis 2013 date à laquelle j'avais lancé une initiative citoyenne européenne en ce sens. Cette idée a fait son chemin. EELV, la France insoumise, PS/Place publique, Generation.s et Urgence écologie ont déclaré être en faveur d'une reconnaissance du crime d'écocide et des droits de la nature. Certains m'ont demandé de les aider à expliciter le concept dans leur programme. Les députés élus devraient donc logiquement défendre cette idée durant leur mandat. EELV propose même d'adopter un traité environnemental qui veut faire de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique «la loi fondamentale de l'Union européenne».



Les Mapuches face aux géants pétroliers

Vue aérienne du site de Vaca Muerta où est concentrée une partie très importante des réserves de gaz de schiste et de pétrole argentin, non loin du village d'Añelo.

En Argentine, Vaca Muerta abrite l'un des plus riches gisements de gaz et de pétrole de schiste. Des Mapuches attaquent en justice les compagnies pétrolières qui les spolient.

— De notre envoyée spéciale en Argentine Pauline Bandelier, photos Martin Barzilay / Haytham Pictures

Depuis la ville moderne et sans âme de Neuquén, capitale de la province du même nom, on suit le fleuve sur une centaine de kilomètres pour arriver à Añelo, l'épicentre de Vaca Muerta (Vache morte), qui s'étend sur 30 000 km² entre les régions de Neuquén, Río Negro et Mendoza. Des vallées fertiles laissent progressivement place à un paysage semi-désertique, de petits arbustes accrochés à des collines rougeâtres sculptées par le vent. Le territoire de Campo Maripe, l'une des huit communautés mapuches établies dans la zone, s'étend de chaque côté de la route 7, à 10 kilomètres au nord-est d'Añelo. À la suite des différentes expéditions militaires argentines menées entre 1879 et 1885, un grand nombre de Mapuches – dont le nom signifie «peuple de la Terre» – furent massacrés,

et leurs terres attribuées à des militaires et à des spéculateurs. Les survivants ont été relégués à la périphérie des villes sur les zones les moins fertiles, où ils vivent de l'agriculture et de l'élevage. Un mode de vie à nouveau bouleversé par l'arrivée des entreprises pétrolières dans les années 1990, puis par la découverte, en 2010, du deuxième gisement mondial de gaz de schiste et du quatrième gisement mondial de pétrole de schiste. «Quand YPF (Yacimientos Petrolíferos Fiscales, la compagnie pétrolière nationale argentine) a signé l'accord avec Chevron en 2013, un grand nombre de puits ont été installés. Depuis, nos plantes ont séché et nos animaux n'ont plus d'herbe à manger», raconte Mabel Campo, chef adjointe de la communauté de Campo Maripe. La fracturation hydraulique (*fracking*) utilisée dans l'extraction des hydrocarbures non conventionnels (les plus difficiles à exploiter), nécessite des millions de litres d'eau mêlés à des additifs chimiques ...



La société Real Work a produit des couvertures contenant des plumes de poulets, qui permettent d'éponger les fuites des produits toxiques autour des puits. Celles-ci ont été entreposées et brûlées pendant des années, à même le sol et à l'air libre dans une propriété de plusieurs hectares située à quelques kilomètres de la ville de Cutral Co.



Travailleurs, sur un puits non conventionnel (technique d'extraction utilisée dans l'exploitation du gaz de schiste) dans la zone de Loma Campana, à 8 km d'Añelo.

... dont la plupart sont toxiques. Cette technique produit de grandes quantités d'eau de reflux, présentant des risques importants de pollution des nappes phréatiques et de l'eau potable. Depuis le début de l'exploitation de Vaca Muerta, gisement qualifié par un rapport de 2011 de l'Agence américaine de l'énergie comme l'un des meilleurs au monde, plusieurs fuites de gaz et de pétrole se sont produites. À en croire les études officielles, la présence d'hydrocarbures ou de métaux n'a pas été trouvée dans l'eau, mais ONG et militants mettent en avant les liens entre laboratoires et compagnies pétrolières ainsi que la difficulté d'accéder à des études indépendantes. Pour certains habitants, la pollution ne fait aucun doute.

Stockage des déchets toxiques

Ingrid Asmus témoigne de cette contamination. Réceptionniste dans une clinique privée, elle a acheté, en 2016, grâce à un financement de son entreprise, un appartement dans la ville de Neuquén, situé à 4 kilomètres du parc industriel de Comarsa, où sont stockés les déchets générés par la fracturation hydraulique. «*Quand nous avons emménagé, l'odeur*

était très forte, nos vêtements étaient noirs et la nuit nous entendions un bruit très fort», se souvient la jeune femme. Aujourd'hui, sa fille Débora souffre de difficultés respiratoires et tombe souvent malade. Des problèmes auxquels Ingrid est également confrontée dans la clinique où elle travaille: «*Tous les enfants qui viennent consulter ont des maladies respiratoires comme des bronchites ou de l'asthme*», relève-t-elle. De la décharge de Comarsa, où plus de 300 000 m³ de déchets toxiques sont stockés à ciel ouvert, émane une odeur pestilentielle. À la suite des pressions des habitants – dont certains vivent à moins d'un kilomètre de la décharge –, de députés et des médias, la déchetterie a été fermée, mais les déchets n'ont toujours pas été traités.

L'extraction du gaz et du pétrole de schiste a atteint 16,6 milliards de m³ en 2018, soit 400% de hausse en quatre ans⁴. En 2015, les sociétés de transport et de traitement des déchets Treater et Indarsa se sont installées à Añelo et Comarsa à Neuquén: «*Dès le départ, ces entreprises ont accepté de gérer des quantités supérieures à leur capacité. Le gouvernement, lui, a laissé faire*», affirme Santiago Nogueira,

député provincial du parti d'opposition Libres del Sur (Libres du Sud), en charge des questions environnementales. En octobre 2018, la Confédération mapuche de Neuquén déposait une plainte au pénal contre la société Treater et cinq compagnies pétrolières ayant recours à ses services – dont Total et YPF –, pour «*pollution environnementale causée par un traitement défaillant des déchets dangereux générés par l'industrie pétrolière, actuellement stockés de manière irrégulière dans le bassin pétrolier situé sur un terrain municipal de la ville d'Añelo*». Dénonçant un système de «*prédation et pillage*» des ressources énergétiques et des biens communs au profit des entreprises pétrolières, «*sans aucune attention portée aux conséquences environnementales*», la plainte met également en cause des fonctionnaires publics. Elle s'appuie notamment sur une visite, en juin 2018, de l'usine de Treater par la société d'études d'impact environnemental Femun. Les ingénieurs environnementaux rapportent avoir vu «*une grande quantité de matériel contaminé posé à même le sol, sans protection*», mais aussi des «*débordements*» des immenses bassins de stockage

des déchets toxiques. Les eaux de reflux et les boues de forage générées par la fracturation hydraulique constituent en effet des déchets dangereux. En plus de contenir les produits chimiques utilisés dans l'ensemble du processus de forage et de fracturation, ils ramènent les substances stockées dans le sous-sol, telles que les matières radioactives d'origine naturelle (l'uranium, le thorium, le radium et le radon) ou les métaux lourds (le mercure, le chrome, le plomb, le cadmium, l'arsenic...).

L'emplacement de la décharge est également sujet de controverse. Selon le décret 2263 adopté en 2015, les usines de traitement sont censées se trouver à au moins 8 kilomètres de tout centre urbain. Le décret précise aussi que les espaces contaminés doivent être «*remis en l'état*». Pour le député Santiago Nogueira, cela implique que les décharges actuelles situées à moins de 8 kilomètres doivent être fermées. Une interprétation qui n'est pas celle adoptée par la province: «*Le gouverneur va dans le sens des entreprises en considérant que le décret n'est pas rétroactif...*», déplore le député Santiago Nogueira. Pour donner suite à cette plainte, le bureau ...



Fin octobre 2014, dans la capitale provinciale, Neuquén, à Indarsa, une des entreprises habilitées par les autorités pour retraiter les déchets des firmes pétrolières fait déborder l'un de ses bassins, qui n'était pas aux normes. Les déchets s'écoulent sur 500 mètres, près de quartiers défavorisés. Ici, quelques jours plus tard, un travailleur continue le nettoyage.



Une rue du quartier défavorisé de Valentina Norte Rural, en périphérie de la ville de Neuquén, débouche sur des chevalets de pompage. L'eau courante est arrivée dans ce quartier bien après les chevalets alors que ces pompes représentent un danger important d'incendie.

...

du procureur de la province de Neuquén a adopté, le 27 novembre 2018, la résolution n° 50/18, créant un bureau des crimes environnementaux. Un juge, Gustavo Breide Obeid, est ainsi chargé d'enquêter sur la décharge gérée par Treater à Añelo, et notamment «les délits commis dans toute la province, en violation de l'environnement et, par conséquent, de la santé publique de la population». Mais pour Jorge Geréz, le procureur général de Neuquén, la priorité affichée reste d'appuyer le développement des hydrocarbures, principale source de revenus de la province.

Forages sauvages

Symbole de cette toute-puissance des compagnies pétrolières, la répression de la manifestation pacifique qui a eu lieu en août 2013. Les protestataires manifestaient contre la ratification par le Parlement provincial de Neuquén de l'accord entre YPF et Chevron, société pourtant condamnée par la justice équatorienne pour destruction de l'environnement. Vingt-cinq d'entre eux avaient alors été blessés par la police, et plusieurs arrêtés puis jugés. Quelques

jours plus tard, des maisons de la communauté mapuche de Campo Maripe avaient été brûlées dans la future zone d'exploitation des gaz et huiles de schiste par YPF et Chevron. «*Le développement de Vaca Muerta s'est fait de manière autoritaire, sans consultation préalable ni prise en compte des droits des peuples originaires*», souligne Santiago Nogueira. Selon la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux, l'État a l'obligation de consulter les peuples autochtones avant l'installation de tout projet de développement les affectant. Une loi internationale ratifiée par l'Argentine, mais qui n'a jamais été appliquée au niveau local. Emmanuel Guagliardo, avocat de la communauté mapuche, déplore également la non-application de la loi 26.160 de 2006, dite «d'urgence en matière de terres autochtones», qui charge les provinces d'élaborer un cadastre des terres autochtones², préalable à la consultation prévue par la Convention n° 169. Un évitement de la loi qui a notamment permis à Total, en 2012, de forer au milieu de la réserve naturelle d'Auca Mahuida, également lieu de

cérémonies et de rituels mythologiques traditionnels pour les Mapuches et les Criollos³. À Allen, dans la province du Río Negro, berceau de la production de fruits et «capitale nationale de la poire», c'est au sein même des vergers que les activités de forage et les infrastructures se sont développées. Oscar Randes, membre d'une assemblée populaire contre le *fracking*, m'emmène faire un «*tour toxique*», une visite des différents lieux emblématiques du développement des hydrocarbures non conventionnels. «*Ici il y avait des petites exploitations de 10, 25 hectares... Aujourd'hui, seules les grandes exploitations survivent et la pauvreté est rampante*», déplore le militant. Il y a quelques années, la population d'Allen, organisée en assemblées et en chambres de producteurs de fruits, était parvenue à faire approuver une ordonnance municipale interdisant les activités de forage. Quelques jours plus tard, la province de Neuquén déposait une requête pour inconstitutionnalité auprès de la Cour supérieure de justice, qui lui donna rapidement raison⁴. Face à quelques maisons très modestes, une installation émet un bruit assourdissant: «*C'est encore pire la nuit* ...

Gaz de schiste et risque sismique: une hypothèse scientifique

«*Le mois dernier nous avons ressenti des mouvements sismiques très forts à deux reprises! Cela a duré moins de trois minutes, mais j'ai cru que ma maison allait être détruite!*», explique Mabel, en montrant du doigt une étagère du haut de laquelle des objets sont tombés. La communauté mapuche de Campo Maripe est située à 28 km du village de Sauzal Bonito. La société pétrolière argentine Tecpetrol exploite plusieurs puits à proximité. Depuis quelques années, la zone est en proie à de fréquents séismes, selon l'Observatoire des hydrocarbures du Sud en Argentine (OPSur), causés par la réinjection dans les terrains profonds de grandes quantités de liquides toxiques produits par les exploitations. Au fil du temps, la fréquence des mouvements se serait accentuée et, selon l'ONG sismologique Chile, 82 mouvements sismiques se sont produits dans ce hameau de 300 habitants entre décembre 2018 et mars 2019, certains ayant atteint 4,8 degrés sur l'échelle de Richter. — P. B.



Écritreaux plantés par les compagnies pour indiquer l'emplacement des différents puits dans la zone de Loma Campana, à 8 km d'Añelo.

...

car c'est là qu'ils travaillent», commente Oscar. Pointant du doigt une maison, il ajoute, «Ils sont les seuls à avoir refusé l'argent des pétroliers, tous les autres ont accepté».

À Añelo aussi, l'argent a divisé les Mapuches. «Certaines communautés ont perdu leur identité culturelle et laissé les entreprises pétrolières faire ce qu'elles voulaient... C'est ce qui se passe quand l'État ne prend pas ses responsabilités et laisse les entreprises faire selon leur bon vouloir», s'insurge Emmanuel Guagliardo. L'avocat mène un combat juridique de longue haleine aux côtés de la Confédération mapuche, pour obliger les entreprises pétrolières à fournir eau courante et électricité aux communautés affectées par la fracturation, à garantir du travail aux jeunes et surtout à organiser une consultation préalable en cas de nouvelles installations pétrolières sur les territoires revendiqués par les Mapuches. Si la bataille promet d'être longue, une victoire a été remportée le 23 avril 2019 avec l'abandon des charges contre 6 membres de la communauté de Campo Maripe. Ces Mapuches étaient accusés par la famille Vela

«d'usurpation» des terres qu'ils occupent pourtant depuis 1920 à Vaca Muerta, et qu'un décret de 2014 a reconnu comme leur propriété. Pendant la dictature militaire argentine des années 1970, la famille Vela, devenue depuis partenaire commercial d'YPF, avait racheté frauduleusement ces terres. Cette victoire est «décision historique» et «reconnaissance des droits des peuples autochtones», pour la Confédération mapuche, qui en espère d'autres.

— P.B.

1/ Selon les chiffres de l'Institut argentin du pétrole et du gaz (IAPG).

2/ À Neuquén, la convention visant à mettre en œuvre la loi 26.160 n'a été signée qu'en 2012.

3/ Descendant des Européens.

4/ Cf. le rapport publié en mai 2014 par les Amis de la Terre, *Repousser les limites, la ruée vers les gaz et huiles de schiste en Patagonie Argentine*.

Texaco

Cette bande dessinée retrace 30 ans de combat entre les Indiens d'Équateur et l'industrie pétrolière.



— Éditions Les Arènes et Amnesty International, 20 €, disponible sur amnesty.fr

